



Dispositif argent de poche - Documents à transmettre par le jeune

- Copie de la carte d'identité recto/verso
- RIB complet avec BIC/IBAN
- Copie assurance RC de la famille
- Règlement intérieur complété et signé
- Feuille d'heures complétée et signée, à retourner au plus tard le 31/08/2021

**Le Maire,
Jean-Charles SENTIER**